



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Au Conseil Général de Bougy-Villars

RAPPORT DE LA COGEFIN sur le préavis municipal no 03/2026 Comptes communaux 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Général,
La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN) est composée de:

Richard Gerristen, Président
Margaret Jacob
Eric Le Royer
Alain Palombini
Lancelot Frick

La COGEFIN remercie Monsieur Olivier Dumuid, Municipal en charge des Finances et Monsieur Claude-Olivier Rosset, syndic, pour la séance du 19 mai 2026 à 19h00 et les réponses complètes aux questions posées par la COGEFIN.

1. Introduction

La Commission de gestion et des finances (Cogefin) a examiné le préavis N° 03-2026 présenté par la Municipalité de Bougy-Villars, portant sur les comptes communaux pour l'exercice 2025.

Il convient de relever que cet exercice est le premier établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, adopté par la commune dès le 1er janvier 2025. La commission prend acte des efforts déployés par l'administration pour assurer cette transition et note que les comptes 2024 ont été convertis en MCH2 à des fins de comparaison.

La révision des comptes a été effectuée par la fiduciaire Fidinter, basée à Lausanne, mandatée à l'issue d'un appel d'offres conduit en 2024. La commission a pris connaissance de son rapport de vérification annexé au préavis.



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

2. Résultats généraux de l'exercice 2025

L'exercice 2025 se clôture sur un excédent de revenus de CHF 1'029'151.76, résultat nettement supérieur au budget (CHF 62'383.-) et en progression par rapport aux comptes 2024 (CHF 915'741.-).

Compte de résultat (CHF)	Cptes 2025	Budget 2025	Cptes 2024
Revenus totaux	7'269'770	5'179'615	7'241'939
Charges totales	6'240'618	5'117'232	6'326'198
Excédent de revenus	1'029'152	62'383	915'741

2.1 Revenus : forte progression fiscale

La hausse très significative des revenus par rapport au budget (+40,3 %) s'explique principalement par la progression des recettes fiscales de CHF 4'110'000.- (budgétés) à CHF 6'142'009.- (réalisés). Cette progression résulte d'une croissance des acomptes de l'impôt provenant d'une taxation finale très supérieure aux acomptes d'un contribuable.

La commission relève que le taux d'imposition a été abaissé au 1er janvier 2025, passant de 64,5 % à 62 % de l'impôt cantonal de base. Malgré cette baisse, les recettes fiscales ordinaires ont progressé.

Les projections restent prudentes en raison du décalage entre les exercices fiscaux et les données disponibles.

2.2 Charges : maîtrisées, hors péréquation

Hors péréquation, les charges courantes ont été globalement bien maîtrisées et conformes au budget. La commission note positivement la rigueur de gestion affichée sur la plupart des postes.

En revanche, la péréquation financière (NPIV), entrée en vigueur au 1er janvier 2025, a engendré une charge de CHF 3'941'538.-, soit CHF 1'123'538.- de plus que



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

le montant budgété (CHF 2'818'000.-). Cet écart de +39,9 % s'explique par l'envolée du revenu fiscal standardisé (RFS) de la commune — passé de CHF 8'158.- à CHF 12'658.- par habitant —, directement induite par la progression exceptionnelle des recettes fiscales. La commission prend note des explications fournies et invite la Municipalité à surveiller attentivement l'évolution de cet indicateur dans les prochains budgets.

3. Analyse des indicateurs financiers

L'introduction de MCH2 rend obligatoire la publication d'indicateurs financiers harmonisés. La commission a retenu deux indicateurs particulièrement pertinents.

Degré d'autofinancement : point de vigilance

Le degré d'autofinancement s'établit à 57,0 % en 2025, en recul notable par rapport à 2024 (84,0 %) et à la moyenne 2021–2025 (95,0 %). Bien que la moyenne quinquennale reste satisfaisante, la commission attire l'attention du Conseil général sur ce recul qui mérite d'être surveillé.

Ce recul s'explique par l'augmentation des investissements sur l'exercice, en lien avec les projets d'infrastructure (Grand-Rue, CAD, etc.). La situation reste maîtrisée à court terme, mais la commission souligne l'importance de maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour ne pas compromettre la capacité d'investissement future de la commune sans recours à l'emprunt.

La commission recommande que la Municipalité veille, dans la construction des prochains budgets, à calibrer le rythme d'investissement en cohérence avec la capacité d'autofinancement réelle, et qu'elle informe régulièrement le Conseil général de l'évolution de cet indicateur.

Degré d'autofinancement	2025	2024	2023	2022	2021
Taux (%)	57,0 %	84,0 %	95,0 %	192,0 %	153,0 %

⚠ La valeur 2025 (57,0 %) est en zone « insuffisante » selon les normes MCH2 (seuil : 80 %–100 % = acceptable à bon).

3.3 Degré de couverture des charges : solide

Le degré de couverture des charges atteint 115,1 % en 2025, en progression par rapport à 2024 (110,0 %), avec une moyenne 2023–2025 de 111,1 %. La commune



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

génère régulièrement des excédents de revenus courants, confirmant la solidité de son équilibre financier opérationnel.

4. Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement s'établit à CHF 1'152'335.- en 2025, en hausse par rapport à 2024 (CHF 887'630.-) et très largement supérieure au budget (CHF 252'325.-). Ce résultat témoigne d'une bonne capacité de génération de cash-flow opérationnel.

Toutefois, la commission rappelle que le niveau élevé de la marge brute d'autofinancement en valeur absolue ne doit pas occulter le recul du degré d'autofinancement en termes relatifs, dès lors que les investissements ont progressé plus rapidement que la marge dégagée.

5. Points particuliers relevés par la commission

- Transition MCH2 : la commission salue la qualité du travail de transition comptable réalisé et prend note du reclassement de l'auberge communale (préavis 05/2019) du patrimoine administratif vers le patrimoine financier, effectué pour des raisons de cohérence comptable et sans intention de cession.
- Péréquation (NPV) : la commission note que l'écart budgétaire significatif (+CHF 1'123'538.-) résulte directement du mécanisme péréquatif lié aux excellentes recettes fiscales.
- Suivi des préavis : les préavis 01-2021 (participation au chauffage à distance) et 10-2022 (véhicule de voirie) sont clôturés. La commission en prend acte.
- Vignes : la baisse des recettes viticoles et la prudence adoptée sur le décompte de vignolage sont notées. La commission sera attentive à l'évolution de ce secteur, notamment dans le contexte de la baisse généralisée des ventes de vin.
- Traitement des eaux usées : la commission prend note de la tension croissante entre charges d'amortissement et produits des taxes. L'échéance des derniers amortissements en 2026 et l'alignement des durées avec MCH2 devraient progressivement améliorer cet équilibre.

6. Recommandation de la commission



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Au vu des éléments exposés ci-dessus, la Commission de gestion et des finances recommande au Conseil général d'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2025, tels que présentés par la Municipalité.

La commission formule toutefois la recommandation suivante, qu'elle invite la Municipalité à prendre en considération :

Surveiller attentivement l'évolution du degré d'autofinancement. Le recul à 57,0 % en 2025 — en zone insuffisante selon MCH2 — appelle à une planification rigoureuse des investissements futurs. La commission demande que cet indicateur soit systématiquement commenté dans les présentations budgétaires annuelles et mis en perspective avec le plan des investissements pluriannuel.

Pour la Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN) :

Richard Gerritsen - Président

Lancelot Frick

Margaret Jacob

Eric Le Royer

Alain Palombini


R. GERRITSEN

Eric Le Royer


A. Palombini


M. Jacob

